



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 14 janvier 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à **Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** au sujet de **l'abolition des sections dans les lycées**.

L'accord de coalition prévoit que « [l]e Gouvernement élaborera, en étroite collaboration avec les partenaires scolaires, un concept organisationnel des classes supérieures de l'Enseignement secondaire classique, visant à abolir les sections et à proposer aux élèves plus de choix entre les différentes branches. Ce nouveau concept sera d'abord implémenté et évalué dans un ou plusieurs lycées pilotes, avant d'être généralisé. »

Or, cet engagement important ne figure pas parmi les priorités politiques mises en avant lors de la dernière rentrée scolaire. Le dossier de presse afferent évoque en effet, d'une part, « une large consultation nationale auprès des acteurs du système scolaire en vue de l'élaboration d'un livre blanc consacré au développement des programmes de l'enseignement secondaire » et, d'autre part, « l'ouverture de nouvelles sections dans l'enseignement secondaire », sans toutefois préciser comment ces initiatives s'articulent avec l'abolition annoncée des sections.

À l'approche du mi-mandat du gouvernement actuel, et au regard du temps nécessaire à l'élaboration d'un concept, puis à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un projet pilote, des interrogations se posent quant à la réalisation de cet engagement gouvernemental.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

1. **L'abolition des sections dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire classique, telle que prévue dans l'accord de coalition, constitue-t-elle toujours une priorité politique pour Monsieur le Ministre ?**
2. **Dans l'affirmative, quel est le calendrier envisagé pour sa mise en œuvre ? Un projet pilote sera-t-il lancé au cours de la législature actuelle ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée